

# POUR UN CADRE POST-2015 QUI NE LAISSE AUCUN ENFANT POUR COMPTE : PROPOSITION DE CIBLES PAR SOS VILLAGES D'ENFANTS

*Pour bâtir un avenir meilleur, donnons la  
priorité aux enfants et aux jeunes.*



SOS CHILDREN'S  
VILLAGES  
INTERNATIONAL



## INTRODUCTION

Conçu comme une présentation synthétique, ce document passe en revue les cibles et indicateurs de mesure des progrès accomplis que propose SOS Villages d'Enfants pour l'après-2015. Forte de 60 ans d'expérience avec les enfants et familles les plus marginalisés et vulnérables et présente dans plus de 130 pays, SOS Villages d'Enfants est convaincue que les recommandations suivantes contribueront à résoudre certains des problèmes les plus urgents de la planète et créeront une base solide pour un développement durable et équitable.

Dans ce document inspiré des *SOS Children's Villages' Key Messages for the Post-2015 Agenda*, nous avons identifié cinq domaines prioritaires d'intervention politique : **la protection sociale, l'éducation, l'emploi, la santé et la protection contre la violence**. Chaque domaine d'intervention est illustré par un tableau reprenant les propositions de cibles et d'indicateurs de mesure des progrès accomplis au niveau des pays.

Aujourd'hui dans le monde, quelque 153 millions d'enfants et de jeunes sont privés de prise en charge parentale, sans

compter les nombreux autres risquant de la perdre. Ne bénéficiant pas de la protection des parents ou de leur famille, ils sont davantage susceptibles d'être les victimes de violence, d'abus, de négligence, de stigmatisation ou encore d'exclusion sociale. Toutes choses dont ils devront porter les conséquences jusque dans leur vie d'adulte. Bien que ces enfants et jeunes constituent l'un des groupes les plus vulnérables de la société, le cadre des OMD les avait largement laissés pour compte.

Les recommandations soumises ici par SOS Villages d'Enfants visent à maintenir au cœur du programme pour l'après-2015 le droit de tous les enfants et jeunes à une prise en charge et protection de qualité. Pour ce faire, notre futur partenariat mondial pour le développement ne devra pas se contenter de répondre aux besoins de base des enfants. Il devra également assurer que chaque enfant puisse jouir des relations stables, protectrices et enrichissantes dont il a besoin pour s'épanouir et atteindre son plein potentiel.

## DONNÉES DÉSAGRÉGÉES

Le succès de la mise en œuvre du cadre de développement post-2015 dépendra en grande partie de la qualité de la collecte de données et du suivi, nécessaires à des fins d'imputabilité et de prise de décision. Plus précisément, SOS Villages d'Enfants demande qu'outre la désagrégation des données sur la base du revenu, lieu de résidence (rural ou urbain), handicap, genre et âge (lorsqu'approprié et pertinent), nous désagrégions l'ensemble des indicateurs relatifs aux enfants selon leur *statut de prise en charge*. Nous serions alors en mesure de savoir si nous atteignons ou non les populations les plus à risque et les plus dans le besoin.

Nous savons que de nombreux Etats parties n'ont pas de système de collecte de données adéquat et que les données spécifiques et désagrégées sur les enfants sont difficiles à obtenir. Le Comité des droits de l'enfant a incité l'ensemble des Etats parties à élaborer un système de collecte de données et des indicateurs conformes à la Convention et désagrégés selon différents critères : lieu de résidence (rural ou urbain), genre, âge et autres catégories pertinentes.<sup>1</sup> Le Comité note en particulier l'importance d'une désagrégation des données sur la base de la *structure familiale*.

Tout en approuvant cette proposition, SOS Villages

d'Enfants considère que le concept « *familial* » ne permet pas de refléter la réalité des millions d'enfants qui sont aujourd'hui privés de prise en charge parentale. En guise d'alternative, SOS Villages d'Enfants propose qu'au niveau des systèmes nationaux de collecte de données mais aussi du cadre de développement post-2015 en tant que tel, la désagrégation des cibles et indicateurs relatifs aux enfants se fasse selon leur *statut de prise en charge*. Nous entendons par *statut de prise en charge* le type d'environnement de prise en charge dans lequel l'enfant grandit, qu'il s'agisse, par exemple, d'une famille biologique ou d'un cadre de protection de remplacement tel que défini par les *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants*, et l'impact que cet environnement peut avoir sur les services et opportunités auxquels l'enfant a accès.

Enfin, notons qu'il existe des indicateurs exemplaires sur la collecte de données, notamment dans le *Manuel pour la mesure des indicateurs relatifs aux enfants bénéficiant d'une prise en charge formelle*,<sup>2</sup> lequel offre une série d'indicateurs globaux et communs relatifs aux enfants en protection formelle et dont le but est de permettre aux Etats de mieux comprendre les forces et faiblesses de leur système de protection de remplacement.

# PRIORITÉS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUITABLE

## 1. PROTECTION SOCIALE

Lorsqu'une famille sombre dans la pauvreté et l'exclusion sociale, les conséquences sont souvent désastreuses pour les enfants. En effet, ils sont susceptibles de se retrouver privés de toute prise en charge parentale, d'éducation, de nutrition et de soins appropriés. La mise en place de mesures de protection sociale permettant aux familles d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants revêt une importance critique dans la mesure où elles permettent de prévenir la séparation des familles et contribuent à garantir une prise en charge et protection de qualité pour les enfants.

Cependant, les mesures de protection sociale ne doivent pas seulement répondre aux besoins des familles mais également des individus. De fait, les systèmes de protection sociale actuels sont bien souvent discriminatoires envers les enfants qui ne grandissent pas au sein de leur famille et les laissent sans protection aucune.

A nos yeux, il est important que le cadre de développement post-2015 inclue l'objectif de promouvoir des systèmes de protection sociale à la fois universelle et de qualité qui pourront atteindre chaque enfant et chaque famille dans le besoin et leur offrir le soutien nécessaire pour devenir résilient face aux défis de la vie.

### PROTECTION SOCIALE

Objectif	Cibles	Indicateurs proposés
Une protection sociale universelle pour assurer la résilience et la dignité de tous, en particulier des plus vulnérables	<b>Réduire, par le biais de stratégies d'assistance sociale et d'aide au revenu, le nombre d'enfants vivant dans des ménages dont le revenu par tête est inférieur au seuil de pauvreté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage des ménages en-dessous du seuil de pauvreté</li> <li>● Pourcentage du PIB alloué à la protection sociale</li> <li>● Pourcentage des enfants directement couverts par des mesures de protection sociale</li> <li>● Evolution des taux de couverture de la protection sociale (tel que défini au niveau national) pour les enfants, jeunes et familles</li> </ul>
	<b>Assurer l'accès universel aux services d'aide sociale et de renforcement de la famille afin de prévenir la séparation des familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'affaires suivies par travailleur social</li> <li>● Existence d'un cursus et de règles d'homologation nationales pour garantir le professionnalisme des travailleurs sociaux</li> <li>● Pourcentage des enfants enregistrés à la naissance, avec une preuve de cet enregistrement dans un registre universel des naissances et décès</li> </ul>
	<b>Assurer des environnements de prise en charge de qualité pour les enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence d'un mécanisme indépendant de gestion des plaintes et d'inspection pour assurer que les services de prise en charge respectent les standards de qualité conformes aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants<sup>3</sup></li> <li>● Pourcentage des professionnels de l'enfance enregistrés dans le système de protection de l'enfance ayant accès à une formation en matière psycho-sociale, psychologique, de santé et comportementale</li> <li>● Financement de la formation et de l'enseignement continu des professionnels de l'enfance et des travailleurs sociaux</li> <li>● Nombre d'enfants en placement institutionnel</li> <li>● Nombre d'enfants en prise en charge de type familial</li> </ul>

## 2. EDUCATION

Aujourd'hui encore, un grand nombre d'enfants et de jeunes n'ont pas accès à une éducation de qualité du fait de la pauvreté et de facteurs qui y sont associés tels que la stigmatisation, le changement fréquent de foyer, l'obligation de travailler pour subvenir à ses besoins ou pour contribuer au revenu du ménage ou encore de responsabilités supplémentaires telles que s'occuper de sa fratrie ou des personnes âgées de la famille. Sur la base de notre expérience en la matière, nous savons que les enfants privés de prise en charge parentale ou risquant de la perdre ont moins de chance d'être scolarisés et, s'ils le sont, ils sont davantage susceptibles d'abandonner en cours de route. Un constat que confirment les données de l'UNICEF, qui montrent que le taux de scolarisation des orphelins est 22 % moins élevé que le taux de scolarisation des non-orphelins.<sup>4</sup>

Les jeunes sortant du système de protection de remplacement (dont peu entrent dans l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle) font face à des défis similaires. En République tchèque par exemple, un enfant ayant grandi avec sa famille a quarante fois plus

de chance d'entrer dans l'enseignement supérieur qu'un enfant ayant grandi en protection de remplacement.<sup>5</sup> Lorsqu'ils sortent du système de protection de remplacement, de nombreux jeunes, n'ayant pas les outils pour se faire une place sur le marché du travail et pour gagner dignement leur vie, se retrouvent piégés dans un cycle de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour que le cadre de développement post-2015 puisse aider les plus marginalisés et les plus vulnérables, il est essentiel d'y inclure un objectif portant sur l'éducation, en reconnaissant l'importance de la qualité et de l'universalité de l'enseignement. Cependant, nous devons aller plus loin que la définition de l'éducation proposée par le cadre des OMD, laquelle se limitait à l'éducation primaire, et devons inclure l'accès à l'éducation de la petite enfance, la formation professionnelle et le développement des compétences tout au long de la vie, la transition entre l'éducation secondaire et le monde du travail ainsi que des modalités d'apprentissage tout au long de la vie qui soient flexibles et compatibles avec le fait d'avoir un emploi.

EDUCATION		
Objectif	Cibles	Indicateurs proposés
L'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie équitables et de qualité pour tous <sup>6</sup>	<b>Atteindre l'égalité du droit à une éducation de qualité<sup>7</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Inégalités d'accès à l'éducation (niveaux d'éducation, admissions, absentéisme, accès à l'éducation de la petite enfance, etc.)</li> <li>● Persistance jusqu'à la dernière année du primaire</li> <li>● Pourcentage de départs précoces de l'éducation et formation</li> <li>● Pourcentage de nouveaux entrants dans le primaire ayant reçu une éducation de la petite enfance</li> </ul>
	<b>Assurer que les jeunes aient suffisamment de compétences techniques, professionnelles et de vie pour participer activement à la vie sociale et professionnelle<sup>8</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage des jeunes dont les compétences de lecture, d'écriture, de calcul et de vie sont améliorées (par exemple, compétences sociales, identité et valeurs positives)</li> <li>● Pourcentage des jeunes qui entrent dans l'enseignement supérieur une fois leur éducation secondaire terminée</li> </ul>

### 3. EMPLOI

Dans toutes les régions du monde, les jeunes sont davantage susceptibles que les adultes d'être au chômage, d'être sous-employés ou encore de travailler dans le secteur informel et, par conséquent, de gagner de faibles salaires, de travailler dans des conditions dangereuses ou encore d'occuper des postes temporaires avec peu ou aucune perspective d'avancement.<sup>9</sup> Ce risque est plus élevé encore chez certaines catégories de jeunes, notamment les jeunes femmes<sup>10</sup>, les jeunes atteints de handicap<sup>11</sup> et les jeunes en sortie de protection de remplacement et en transition pour devenir autonomes. Selon une étude menée en 2010 par SOS Villages d'Enfants sur la situation des jeunes en sortie de protection de remplacement, les jeunes sortant du système de protection de remplacement ne sont pas compétitifs sur le marché du travail, souffrent d'une grande stigmatisation sociale et, par conséquent, sont souvent forcés à accepter du travail illégal mal et irrégulièrement rémunéré et n'ont que peu ou aucun accès aux services de soins et d'aide sociale.<sup>12</sup> Pour les jeunes sortant du système de protection de remplacement, l'emploi représente bien plus qu'un simple revenu. En effet, l'emploi peut être source de sécurité, de résilience et de dignité. Autant d'éléments qui sont d'une

importance cruciale pour ceux et celles qui n'ont pas de famille pour les soutenir. Par conséquent, il convient de soutenir les jeunes en recherche d'emploi et de les aider à acquérir les compétences professionnelles et sociales dont ils auront besoin pour être compétitifs sur le marché de l'emploi. Cela passe notamment par l'enseignement et la formation supérieurs, l'orientation professionnelle et la formation à l'entrepreneuriat.

En outre, les enfants sont particulièrement sensibles à la situation d'emploi des adultes. En effet, la situation d'emploi des parents (sources de revenus, changements d'emploi) influe grandement sur leur capacité à fournir une prise en charge de qualité à leurs enfants. Les parents qui n'arrivent pas à subvenir aux besoins de leur famille se voient parfois obligés de migrer en laissant les enfants derrière eux ou bien de les placer dans un système de protection de remplacement dans l'espoir qu'ils bénéficieront ainsi d'une vie meilleure. Dès lors, le cadre de développement post-2015 devrait inclure dans sa liste de questions prioritaires l'emploi et le rôle que joue un emploi décent et des moyens de subsistance durables dans l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités.

EMPLOI		
Objectif	Cibles	Indicateurs proposés
Un emploi digne pour tous	<b>Augmenter le nombre de ménages et d'individus ayant un emploi décent et stable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Taux d'emploi et rémunérations</li> <li>● Part d'emplois informels sur le total des emplois<sup>13</sup></li> <li>● Taux de pauvreté des travailleurs : proportion des employés vivant dans des ménages bénéficiant d'un niveau de revenu et de sécurité convenable<sup>14</sup></li> <li>● Taux net de création d'emploi</li> </ul>
	<b>Augmenter la participation des jeunes à l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage des jeunes en dehors du système éducatif et du marché de l'emploi<sup>15</sup></li> <li>● Pourcentage des jeunes ayant accès à des services de formation, d'emploi et de tutorat</li> </ul>

## 4. SANTÉ

Les enfants et jeunes privés de prise en charge parentale ou risquant de la perdre sont particulièrement sensibles à la disponibilité et l'accessibilité de soins de qualité. Privés d'une famille pour les protéger et les prendre en charge, ils sont davantage susceptibles d'être exclus de toutes formes de soins. Pourtant, ils souffrent souvent de problèmes de santé liés aux abus, à la négligence ou à la pauvreté. Selon une étude menée en 2011 sur les enfants privés de prise en charge parentale, les traumatismes dont souffrent ces enfants vont bien au-delà de la perte de leurs parents. Certains souffrent de traumatismes liés à des abus physiques ou psychologiques, ou encore à des conflits armés ou catastrophes naturelles.<sup>16</sup> Par ailleurs, les enfants en placement institutionnel ont de fortes chances de souffrir de mauvaise santé, de retards de développement ou de troubles d'attachement affectif résultant de leurs piètres conditions de vie.<sup>17</sup>

En outre, les enfants et jeunes privés de prise en charge parentale n'ont souvent pas accès à une bonne nutrition. Les recherches menées par SOS Villages d'Enfants montrent qu'en Sierra Leone, la probabilité que les enfants ayant perdu leurs deux parents mangent trois repas par jour est

32% moins élevée que pour les enfants ayant leurs parents.<sup>18</sup>

La santé des enfants et jeunes est également intimement liée à celle de la mère. En effet, une mère en bonne santé, que ce soit sur le plan physique, psychologique ou encore social, est mieux équipée pour fournir une prise en charge de qualité à ses enfants et leur donner accès aux services de soins. Le décès de la mère entraîne une réduction drastique du niveau de prise en charge : les enfants ont alors moins accès aux soins et sont davantage exposés à la maladie et à la malnutrition.<sup>19</sup>

Dans les discussions autour du cadre de développement post-2015, d'aucuns s'accordent que le nouveau cadre doit bâtir sur les succès des OMD en matière de lutte contre la mortalité infantile et maternelle et contre la propagation des maladies infectieuses. Cependant, pour répondre aux besoins des plus vulnérables, le cadre post-2015 doit aller plus loin encore et reconnaître la nécessité d'un système de soins universel qui redonne leur juste valeur à certains services de soins qui sont bien trop souvent négligés, tels que les services de soins psychologiques, de bien-être psycho-social ou encore de santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les jeunes.

SANTÉ		
Objectif	Cibles	Indicateurs proposés
Une bonne santé pour le meilleur bien-être possible au niveau physique, psychologique et social <sup>20</sup>	<b>Assurer l'accès universel aux services de soins primaires et préventifs, dont les vaccinations, la prévention et le traitement des maladies transmissibles et non-transmissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage des enfants étant couverts par les services de soins universels</li> <li>● Espérance de vie à la naissance</li> <li>● Taux de mortalité infantile</li> <li>● Pourcentage d'enfants vivant à moins de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>● 25km d'un centre médical d'urgence</li> <li>● 50km d'un centre médical communautaire</li> </ul> </li> <li>● Pourcentage des enfants de moins de cinq ans en surpoids pour leur âge<sup>21</sup></li> <li>● Taux de consommation de drogues, d'alcool et de tabac chez les enfants et jeunes</li> </ul>
	<b>Réduire la mortalité maternelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de la population ayant accès à une information et services intégrés de santé sexuelle et reproductive<sup>22</sup></li> <li>● Disponibilité de et accès à des services obstétricaux d'urgence</li> </ul>
	<b>Accroître l'accès aux services psycho-sociaux et à la prise en charge psychologique et post-traumatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de la population ayant accès à des services de bien-être psycho-social et de soins psychologiques</li> <li>● Pourcentage de la population montrant une amélioration de leur santé physique et psychologique</li> </ul>

## 5. PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE

Que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en voie de développement, la violence est l'une des questions les plus pressantes pour les enfants. Que cette violence soit perpétrée par les professionnels de l'enfance, d'autres adultes, ou encore d'autres enfants, ses effets sur l'enfant peuvent être dévastateurs. Par exemple, une étude sur la violence dans les écoles au Royaume-Uni a montré que les adolescents de 16 ans qui avaient souffert de violences des autres élèves à l'école étaient deux fois plus susceptibles que les autres de se retrouver sans éducation, emploi ou formation, et d'avoir des niveaux de rémunérations plus faibles aux âges de 23 et 33 ans.<sup>23</sup>

La violence peut avoir lieu dans de nombreux cadres différents, et notamment dans les lieux destinés à offrir une prise en charge et une protection aux enfants, comme par exemple le foyer. Une étude de SOS Villages d'Enfants a montré qu'en Uruguay quelque 55 % des entrées dans le système de protection de remplacement étaient dues à la violence familiale; en Lituanie, 72 % des

placements en protection de remplacement sont dus à la négligence ou à la violence physique ou psychologique. Les actes de violence et d'abus sont également nombreux dans les institutions de prise en charge des enfants. Or, environ 8 millions d'enfants dans le monde vivent dans de telles institutions.<sup>24</sup>

Chaque année, jusqu'à 1,5 milliard d'enfants sont victimes de violences.<sup>25</sup> Nous avons l'obligation de nous engager à éliminer la violence à l'encontre des enfants partout où elle a lieu (et notamment dans la protection de remplacement). Le cadre de développement post-2015 doit plus particulièrement stimuler des avancées dans l'amélioration des cadres juridiques et la création d'environnements politiques propices à la poursuite judiciaire des auteurs d'actes de violence. En outre, il devra prendre en considération la large gamme de services dont les victimes, et notamment les enfants, ont besoin pour être protégés et, le cas échéant, pleinement guérir, de la violence.

### PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE

Objectif	Cibles	Indicateurs proposés
Protection contre la violence sous toutes ses formes et quel que soit le cadre	<b>Prévenir la violence à l'encontre des enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence de mesures nationales de prévention telles que des programmes de formation</li> <li>● Existence d'une législation nationale interdisant la violence sous toutes ses formes</li> </ul>
	<b>Etablir des mécanismes d'orientation, de signalement et de dépôt de plainte pour les enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence de mécanismes d'orientation, de signalement et de dépôt de plaintes pour les enfants</li> <li>● Nombre d'enfants signalant un cas de violence, d'abus ou de négligence (désagrégé selon le genre et le cadre dans lequel la violence a lieu : foyer, école, type de protection de remplacement, etc.)</li> <li>● Nombre d'enfants sujets à quelque forme de violence que ce soit</li> <li>● Nombre d'enfants séparés de leur famille du fait de la violence, d'abus ou de négligence</li> <li>● Taux de mortalité des enfants par mort violente d'enfants (pour 100 000)<sup>26</sup></li> <li>● Nombre d'enfants ayant été sujet à une forme de violence et recevant une réponse appropriée (médicale, psycho-sociale, juridique, etc.)</li> </ul>

## RÉFÉRENCES

- 1) Comité des droits de l'enfant (quarantième session, 2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance, Observation générale n°7, par. 39
- 2) Better Care Network et UNICEF (2009). Manuel pour la mesure des indicateurs relatifs aux enfants bénéficiant d'une prise en charge formelle : [http://www.unicef.org/protection/Formal\\_Care20Guide20FINAL.pdf](http://www.unicef.org/protection/Formal_Care20Guide20FINAL.pdf)
- 3) Voir : Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies A/RES/64/144. Voir aussi : CELCIS (Université de Strathclyde), SSI, Oak Foundation, SOS Villages d'Enfants International et UNICEF (2012). En marche vers la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants : <http://www.alternativecareguidelines.org/MovingForward/tabid/2798/language/en-GB/Default.aspx>
- 4) SOS Villages d'Enfants International (2013). Document de réflexion sur l'après-2015 : l'éducation pour les plus marginalisés et les plus vulnérables : <http://www.sos-childrensvillages.org/about-us/publications/reports-studies>
- 5) Ibid.
- 6) Issu de la proposition de l'UNESCO : [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/ED\\_new/pdf/UNESCOConceptNotePost2015\\_ENG.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/ED_new/pdf/UNESCOConceptNotePost2015_ENG.pdf)
- 7) Sur la base de la proposition de CIGI/KDI/Bellagio : [http://www.cigionline.org/sites/default/files/MDG\\_Post\\_2015v3.pdf](http://www.cigionline.org/sites/default/files/MDG_Post_2015v3.pdf)
- 8) Sur la base de la proposition de Save the Children : <https://www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/ending-poverty-our-generation>
- 9) SOS Villages d'Enfants International (2013). Égalité des chances dans le monde du travail : offrir aux jeunes et aux enfants un avenir meilleur. Après-2015 : document de réflexion de SOS Villages d'Enfants sur l'emploi : <http://www.sos-childrensvillages.org/about-us/publications/reports-studies>
- 10) Forum économique mondial (2013). Conseils de l'agenda mondial – état du chômage des jeunes 2013 : <http://www.weforum.org/community/global-agenda-councils/youth-unemployment-visualization-2013>
- 11) Voir : ONU (2014). Nations unies Enable : Faits et chiffres sur le handicap : <http://www.un.org/disabilities/documents/toolaction/pwdfs.pdf> (consulté le 01.02.14)
- 12) SOS Villages d'Enfants International (2013). Égalité des chances dans le monde du travail : offrir aux jeunes et aux enfants un avenir meilleur. Après-2015 : document de réflexion de SOS Villages d'Enfants sur l'emploi : <http://www.sos-childrensvillages.org/about-us/publications/reports-studies>
- 13) Issu de la proposition de l'OIT : <http://www.ilo.org/global/topics/post-2015/lang--en/index.htm>; et la proposition de la CSI : [http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc\\_briefing\\_paper\\_on\\_decent\\_work\\_in\\_the\\_post-2015\\_agenda.pdf](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_briefing_paper_on_decent_work_in_the_post-2015_agenda.pdf)
- 14) OIT (1999). Rapport du directeur général : un travail décent : <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc87/rep-i.htm>
- 15) Issu du rapport du Groupe de haut niveau : <http://www.un.org/sg/management/beyond2015.shtml>; et de la proposition de l'OIT : <http://www.ilo.org/global/topics/post-2015/lang--en/index.htm>
- 16) SOS Villages d'Enfants International (2013). Every Child Deserves a Healthy Life: SOS Children's Villages Post-2015 Think Piece on Health : <http://www.sos-childrensvillages.org/about-us/publications/reports-studies>
- 17) Ibid.
- 18) Ibid.
- 19) Ibid.
- 20) Issu des propositions de CIGI/KDI/Bellagio : [http://www.cigionline.org/sites/default/files/MDG\\_Post\\_2015v3.pdf](http://www.cigionline.org/sites/default/files/MDG_Post_2015v3.pdf)
- 21) PNUD (2014). <https://data.undp.org/dataset/Children-under-five-who-are-under-weight-for-their/wybx-46pv>
- 22) Sur la base de la proposition de SDSN : <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2014/02/140214-SDSN-indicator-report-DRAFT-for-consultation.pdf>
- 23) Ellery, F., N. Kassam and Bazan C. (2010). Les bienfaits de la prévention : avantages économiques de la lutte contre la violence scolaire, Plan International : Royaume-Uni, p. 10.
- 24) ONU (2006). Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants, p. 183
- 25) Voir : UNICEF (2008). Progrès pour les enfants : un bilan de la protection de l'enfant, p. 7; voir aussi : ONU (2006) Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations unies sur la violence à l'encontre des enfants, A/61/299.
- 26) Issu du rapport du Groupe de haut niveau : <http://www.un.org/sg/management/beyond2015.shtml>

## A PROPOS DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

SOS Villages d'Enfants est une organisation non gouvernementale et non confessionnelle œuvrant dans le domaine de l'enfance. SOS Villages d'Enfants fournit des services directs de prise en charge, d'éducation et de santé aux enfants privés de prise en charge parentale ou risquant de la perdre et travaille au renforcement des capacités des personnes responsables des enfants, de leurs

familles et de leurs communautés en vue d'assurer une prise en charge de qualité. Enfin, SOS Villages d'Enfants plaide en faveur des droits des enfants privés de prise en charge parentale. Fondée en 1949, l'organisation est présente dans plus de 130 pays. Son travail s'inscrit dans la lignée de la CIDE et des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants.